



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
13 SEPTEMBRE 2017 À 19 H

**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET
DE RÉSOLUTION ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE :**

**AFIN D'AUTORISER LE REDÉVELOPPEMENT DE L'ÎLOT FORMÉ DES RUES GUY, WILLIAM,
BARRÉ ET DU PROLONGEMENT DE LA RUE LUSIGNAN**
PROJET LEGADO
(SECTEUR GRIFFINTOWN)

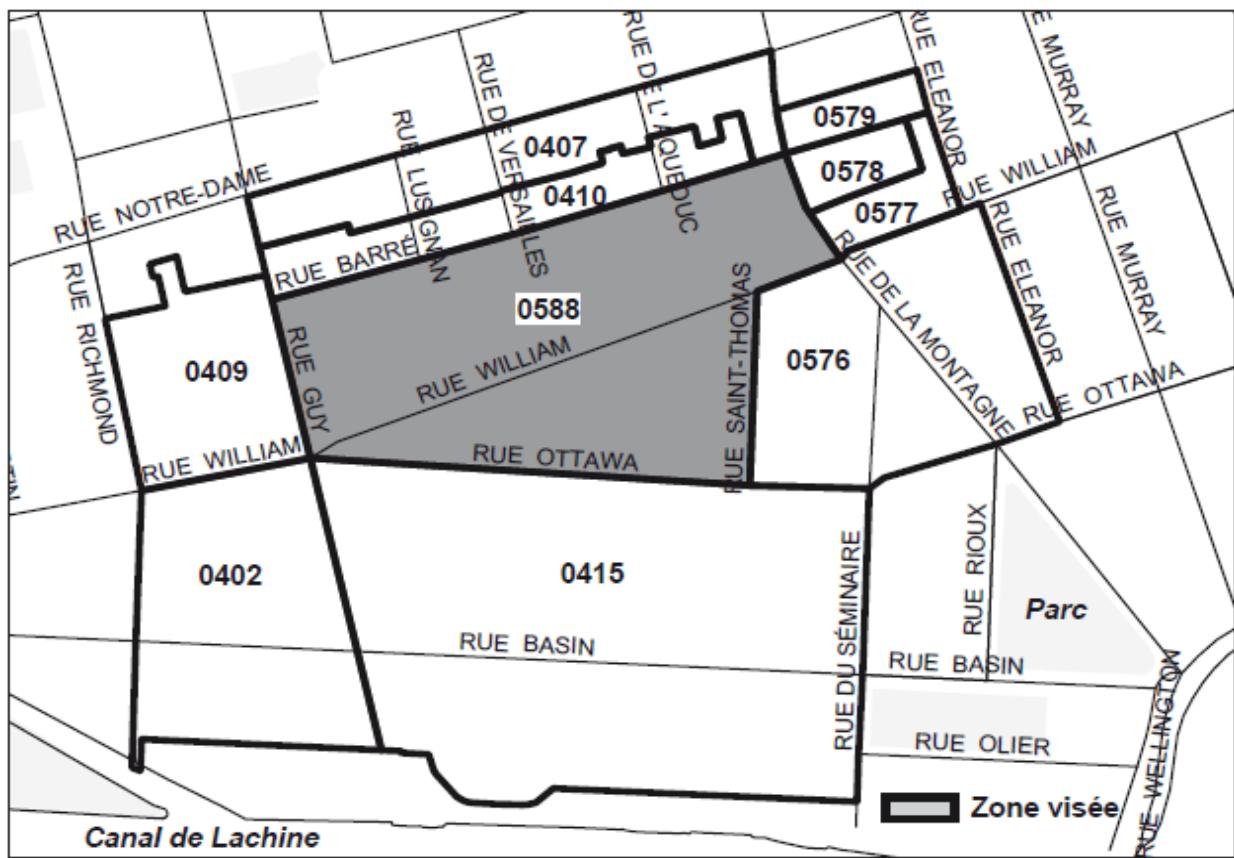
PRENEZ AVIS que, à la suite de l'adoption du premier projet de résolution indiqué ci-dessus lors de sa séance ordinaire du 5 septembre 2017, le conseil de l'arrondissement tiendra une assemblée publique de consultation le **13 septembre 2017 à 19 h** à la mairie d'arrondissement du Sud-Ouest située au 815, rue Bel-Air, à la salle du conseil (2^{ième} étage).

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de résolution vise la démolition des bâtiments existants afin de construire trois bâtiments de 10 à 12 étages reliés par un stationnement souterrain. Le projet vise à permettre la réalisation d'un projet multifonctionnel sur le site délimité par les rues Barré, William, Guy et le prolongement de la rue Lusignan. Le projet comprendra des espaces résidentiels, des espaces de bureaux et des espaces commerciaux. Le projet déroge au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) quant aux usages, à la hauteur maximale, à la densité, à la diminution de la marge latérale minimale et à l'aménagement du stationnement entièrement en sous-sol.

Les dispositions de la résolution se rapportant à la hauteur, aux usages, à la densité, à la diminution de la marge latérale minimale et à l'aménagement du stationnement entièrement en sous-sol sont susceptibles d'approbation référendaire.

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée 0588 ainsi que les zones contiguës 0402, 0407, 0409, 0410, 0415, 0576, 0577, 0578 et 0579, toutes situées sur l'arrondissement du Sud-Ouest, tel qu'illustré ci-dessous :



Pour connaître le numéro de la zone associée à une adresse précise, vous pouvez consulter la carte interactive de l'arrondissement comme suit :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_SOULFR/MEDIA/DOCUMENTS/WWW_CI_SO.HTML, remplir le champ « se localiser » avec l'adresse qui vous concerne, sélectionner la thématique « Zonage et unité de paysage » puis consulter la carte avec le curseur.

Ce premier projet de règlement et le plan détaillé comportant les zones concernées et les zones contigües sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 7 septembre 2017

Pascale Synnott, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Cet avis public a également été publié dans l'édition du 6 septembre 2017 du journal Le Devoir